

Algues - pêche durable - Bretagne



La récolte d'algues de rive est autorisée du lever au coucher du soleil, en pêche à pied de loisir.



Chondrus crispus + Mastocarpus stellatus

Pioka, Carragheen Moss

Pas de taille réglementaire

1er mai au 31 octobre inclus



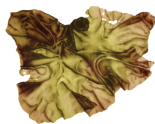
Porphyra

Nori

Si > à 25cm =



1er mai au 15 novembre inclus



Palmaria palmata

Bezhin saout, Dulse

Si > à 25 cm =



1er avril au 31 décembre inclus



Saccharina latissima

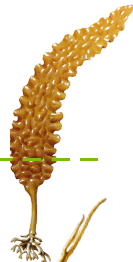
Baudrier de Neptune

Kombu royal, Sugar sea belt

Si > à 150 cm de la base du stipe
jusqu'au bout de la lame =

Toute l'année

 
Zône de
Croissance



Himanthalia elongata

Lanière de la mer

Sea-thong

Si > à 80 cm =



Toute l'année



Ascophyllum nodosum

Corde à noeud, Bezhin du

Laisser en place 30 cm minimum au
dessus du crampon



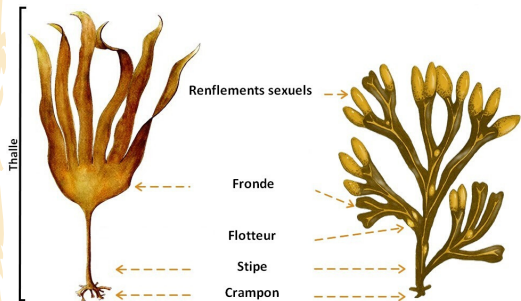
Toute l'année



Hauteur minimale de l'algue pour le droit de cueillette
Période de récolte autorisée

Les informations indiquées ne sauraient
remplacer la réglementation en vigueur.

Algues - bonnes pratiques - Bretagne



Où : choisir un lieu de récolte salubre et autorisé ; astuce, consulter le site web : www.pecheapied-responsable.fr

Cueillette : récolter, avec parcimonie, uniquement les algues cramponnées sur les rochers. Cueillir de façon clairsemée favorise la chance de recolonisation. Changer à chaque marée d'estran rocheux, de plage.

Quand : respecter les périodes autorisées.

Outils :



99% des êtres vivants de la planète Terre vivent dans la mer. Les algues, végétaux marins sont des piliers du bon équilibre de la Nature.
Le saviez-vous ?

Les végétaux marins produisent plus de 70% de l'oxygène que nous respirons ! Et à eux seuls absorbent 30 % du CO2 généré par l'Homme !



Comment : laisser plusieurs rameaux entiers, ainsi l'algue formera de nouvelles cellules reproductrices.

Conception janvier 2020 :

TounNature : tounnature@orange.fr

🌐 entrepreneurs.cae22.coop/-tounn-richard
06.79.77.13.45

Escapade Glaz : escapadeglaz@free.fr

🌐 escapadeglaz.fr - 06.52.53.31.05